

MAIRIE DE SAINT-RAPHAËL (VAR)



COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 SEPTEMBRE A 17H30

- * - * -

Présents & représentés : 38 présents, 1 représenté.

1	VOEUX ET MOTIONS	Projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 - Délibération contre le projet de contrat proposé par l'Etat
---	------------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL | À L'UNANIMITÉ

EXIGE le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;

EXIGE la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;

DEMANDE que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises ;

DEMANDE un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;

AUTORISE M. LE MAIRE à signer tout document afférent.

2	CULTURE	Partenariat avec la « Revue Politique et Parlementaire » pour l'organisation d'un cycle de conférences sur les sciences politiques.
---	---------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL | À L'UNANIMITÉ

APPROUVE les modalités d'organisation d'un cycle de conférences à l'auditorium et dans l'espace congrès du Palais des Congrès ;

APPROUVE l'organisation de cette manifestation de manière pérenne dans le cadre de ce partenariat avec la « Revue Politique et Parlementaire » ;

APPROUVE la convention de partenariat à intervenir avec la « Revue Politique et Parlementaire » ;

AUTORISE M. LE MAIRE ou l'Adjoint Délégué à signer cette convention de partenariat ;

DIT que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

3	AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES	Contrat de prestation de recrutement de médecins généralistes
---	--	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

APPROUVE les termes du contrat de prestation de services avec A. Axial International S.R.L;

AUTORISE M. LE MAIRE ou son représentant à signer ledit contrat ;

AUTORISE M. LE MAIRE ou son représentant à signer tous documents y afférents ;

DIT que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

4	CULTURE	Attribution de places gratuites aux agents communaux lors des spectacles organisés par la Commune
---	----------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

APPROUVE l'octroi d'invitations à destination du personnel communal sur les spectacles organisés par la Ville dans la limite des quotas maximums suivants :

- 50 invitations pour les spectacles dont la jauge est à plus de 1 000 personnes (Agora du Palais des Congrès, Estérel Aréna en jauge debout) ;
- 25 places pour les spectacles dont la jauge se situe entre 500 et 1 000 personnes. (Espaces congrès du Palais et Estérel Aréna jauge « lounge ») ;
- 10 places pour les spectacles dont la jauge est en dessous de 500 personnes (Félix Martin, Auditorium du Palais des Congrès, Estérel Aréna en jauge assise) ;

APPROUVE la limitation de ces gratuités à 2 invitations par an et par agent au choix sur un des spectacles organisés par la Ville ;

DIT que ces places exonérées s'ajouteront aux places déjà offertes habituellement et conformément aux dispositions des délibérations antérieures, notamment du 6 janvier 2009 et du 24 février 2012.

5	AUTRES TYPES DE CONTRATS	Adoption de la convention type d'occupation des salles gérées par le service régie événementielle
---	---------------------------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

APPROUVE les termes de la convention type d'occupation des salles telle qu'annexée ;

AUTORISE M. LE MAIRE ou son représentant à signer les conventions individualisées qui seront prises conformément à cette convention type.

6	AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES	Mise à disposition gracieuse d'une salle municipale au Cercle Dramontois pour la réalisation de la Maison des carriers
----------	--	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
N'ayant pas pris part au vote	Mme ZUCCO

APPROUVE les termes de la convention de partenariat portant mise à disposition de locaux à titre gracieux, ci-annexée, avec l'Association « Le Cercle Dramontois » ;

AUTORISE M. LE MAIRE ou son adjoint délégué à signer ladite convention ;

DIT que les dépenses et recettes en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

7	AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES	Adhésion de la commune de Saint-Raphaël à la Fédération Française des Audioguides Historiques
----------	--	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

APPROUVE l'adhésion de la Commune à la Fédération Française des Audioguides Touristiques Historiques, dont le formulaire est joint en annexe ;

AUTORISE M. LE MAIRE à signer ladite adhésion à la Fédération Française des Audioguides Historiques et tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération ;

DIT que la dépense en résultant fera l'objet de l'inscription budgétaire correspondante.

8	AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES	Adhésion de la Commune à l'association FRANCE ETATS-UNIS – French Riviera & Monaco
----------	--	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

APPROUVE l'adhésion de la commune de Saint-Raphaël à L'association FRANCE ETATS-UNIS – French Riviera & Monaco ;

AUTORISE M. LE MAIRE à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération ;

DIT que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

9	AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES	Modification des statuts de la Caisse des Ecoles de la commune de Saint-Raphaël
---	--	---

LE CONSEIL MUNICIPAL | **À L'UNANIMITÉ**

APPROUVE la modification des statuts de la Caisse des Ecoles de la commune de Saint-Raphaël, joints en annexe ;

AUTORISE M. LE MAIRE à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

10	ENSEIGNEMENT	Participation financière aux séjours des élèves de la Commune aux classes transplantées
----	---------------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL | **À L'UNANIMITÉ**

FIXE, pour l'année scolaire 2021/2022 le montant des participations financières de la Commune aux séjours en « classes transplantées » des écoles maternelles et élémentaires raphaëloises, dans la limite de 7 jours par séjour, comme suit :

- 11 Classes de neige : 37 € par jour et par élève ;
- 12 Sorties scolaires à thèmes : 27 € par jour et par élève.

DIT que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

11	ENVIRONNEMENT	Protection et expertise du patrimoine arboré de la ville de Saint-Raphaël.
----	----------------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL | **À L'UNANIMITÉ**

APPROUVE :

- La mise en œuvre de ces différents niveaux d'expertise avant tout abattage ou travaux susceptibles d'impacter son patrimoine arboré ou paysager ;
- L'application des sanctions financières en cas de non-respect des intervenants sur son patrimoine arboré.

12	AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES	Plan Local d'Urbanisme – Convention d'accompagnement – Mission de conseil sur le devenir des Orientations d'Aménagement et de Programmation – Décision de principe
----	--	--

LE CONSEIL MUNICIPAL | **À L'UNANIMITÉ**

APPROUVE la mission de conseil sur le devenir des OAP sollicitée auprès du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) Var.

13	VOIRIE	Acquisition par la Commune des réseaux secs et dispositif d'éclairage appartenant à l'Association Syndicale Autorisée Trayas Réseaux Secs.
----	--------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
----------------------	---------------

APPROUVE l'acquisition par la Commune, dans le cadre de la gestion du patrimoine communal, des réseaux secs et du dispositif d'éclairage appartenant à l'Association Syndicale Autorisée Trayas Réseaux Secs, conformément à la délibération de principe du Conseil Municipal en date du 10 juin 2021 et au protocole transactionnel quadripartite intervenant entre la Commune de Saint-Raphaël et l'association des Indépendants du Trayas, l'association Syndicale Autorisée Trayas Réseaux Secs et chaque copropriétaire indépendant concerné et ce, pour un montant de 11 000 € TTC pour chaque copropriétaire indépendant concerné soit un total de 500 500 € TTC ;

AUTORISE M. LE MAIRE à signer l'acte de vente y afférant, administratif ou notarié, ainsi que tout acte ou document nécessaire à la procédure ;

AUTORISE Madame la Première Adjointe, dans le cadre de la signature d'un acte administratif à signer l'acte conformément aux dispositions de l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

DIT que ces réseaux seront intégrés dans le domaine public communal ;

DIT que les recettes et dépenses feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

14	INTERCOMMUNALITÉ	Rapport d'activités du Syndicat des Communes du Littoral Varois – Année 2020
----	------------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	PREND ACTE
----------------------	------------

PREND ACTE du rapport d'activités et du compte administratif au titre de l'année 2020, ci-annexés, transmis par le Syndicat des Communes du Littoral Varois.

15	INTERCOMMUNALITÉ	Syndicat des Communes du Littoral Varois – Modifications statutaires
----	------------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
----------------------	---------------

SE PRONONCE favorablement sur les modifications statutaires du Syndicat des Communes du Littoral Varois, telles qu'annexées.

16	AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES	Convention de partenariat entre la Commune de Saint-Raphaël, l'association « Golf et Tennis Club de Valescure » et l'entreprise « Formule Golf/Golf de l'Estérel & Golf de l'Académie » - Mise à disposition de voitures électriques dans l'enceinte des cimetières de Saint-Raphaël pour la Toussaint 2021
----	--	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
N'ayant pas pris part au vote	Mme MEYER

APPROUVER les termes des conventions de partenariat, jointes en annexe, portant mise à disposition gratuite de voitures électriques, à usage exclusif des cimetières de la Ville, à intervenir entre :

- la commune de Saint-Raphaël et l'association « Golf et Tennis Club de Valescure » ;
- la commune de Saint-Raphaël et l'entreprise « Formule Golf/Golf de l'Estérel & Golf de l'Académie » ;

AUTORISER M. LE MAIRE à signer lesdites conventions et tout acte y afférent.

17	INTERCOMMUNALITÉ	Approbation de la convention fixant la répartition des recettes issues des forfaits de post-stationnement entre la commune de Saint-Raphaël et Estérel Côte d'Azur Agglomération pour la période du 1er octobre 2021 au 31 décembre 2022
----	-------------------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

APPROUVE les termes de la convention, jointe en annexe, fixant la répartition des recettes issues des forfaits de post-stationnement entre la commune de Saint-Raphaël et Estérel Côte d'Azur Agglomération pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2022 ;

AUTORISE Madame Josiane CHIODI, Premier Adjoint au Maire, à signer ladite convention et tout acte y afférent.

18	AUTRES TYPES DE CONTRATS	Convention cadre entre la commune de Saint-Raphaël et la Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur Agglomération - Mise à disposition de postes de conférence sans fil
----	---------------------------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

APPROUVE le principe de mise à disposition de matériel à la Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur Agglomération ;

APPROUVE les termes de la convention prévoyant les conditions et modalités de cette mise à disposition ;

AUTORISE M. LE MAIRE ou Madame la Première Adjointe à la signer ;

DIT que les recettes en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

19	SUBVENTIONS	Convention de subvention relative à la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants non identifiés tels que définis sous l'article L. 211-27 du Code Rural et de la Pêche Maritime
----	-------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL | **À L'UNANIMITÉ**

APPROUVE les termes du projet de convention à intervenir entre la Commune et la SPA, jointe en annexe ;

AUTORISE M. LE MAIRE à signer ladite convention et tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération ;

FIXE à la somme de 20 € la prise en charge par la Commune des frais de tatouage des félins errants, soit une somme totale de 1 100 € pour 55 chats.

20	ALIÉNATIONS	Aliénation et destruction de matériel
----	-------------	---------------------------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL | **À L'UNANIMITÉ**

APPROUVE la destruction du matériel décrit ci-dessus ;

DÉCIDE du retrait de l'inventaire communal du matériel décrit ci-dessus ;

AUTORISE M. LE MAIRE à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

21	SUBVENTIONS	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association «Saint-Raphaël Triathlon»
----	-------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL | **À L'UNANIMITÉ**

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'un montant de 20 000 € en faveur de l'association « Saint-Raphaël Triathlon » pour l'organisation de l'édition 2021 du « triathlon de Saint-Raphaël by Roxim » ;

DIT que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

22	SUBVENTIONS	Convention d'objectifs entre la Commune de Saint-Raphaël et le Saint-Raphaël Triathlon
----	-------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL | **À L'UNANIMITÉ**

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs à intervenir entre la commune de Saint-Raphaël et l'Association Saint-Raphaël Triathlon, jointe en annexe ;

AUTORISE M. LE MAIRE à signer ladite convention et tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

23	SUBVENTIONS	Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Société Bouliste de l'Estanque
----	-------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
----------------------	---------------

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 3 000 € à la Société Bouliste de l'Estanque ;

DIT que la dépense en résultant fera l'objet de l'inscription budgétaire correspondante.

24	SUBVENTIONS	Attribution d'une subvention de fonctionnement au profit de l'association « Un Noël pour Chaque Enfant »
----	-------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
----------------------	---------------

ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 1 000 € au profit de l'association « Un Noël pour Chaque Enfant » ;

DIT que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

25	SUBVENTIONS	Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'Association de Valescure
----	-------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
----------------------	---------------

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 5 500 € au profit de l'association de Valescure pour l'édition de son numéro « Spécial Bonaparte » ;

DIT que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

26	FISCALITÉ	Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation
----	-----------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
----------------------	---------------

DÉCIDE de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code ;

CHARGE M. LE MAIRE de notifier cette décision aux services préfectoraux.

27	DIVERS	TOURISME - Classement touristique - Demande de renouvellement du classement Station de Tourisme
----	---------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL | **À L'UNANIMITÉ**

AUTORISE M. LE MAIRE à solliciter le classement de l'ensemble du périmètre de la Commune de Saint-Raphaël en Station de Tourisme suivant la procédure déconcentrée en application du décret 2020-484 du 27 avril 2020 susvisé.

28	DIVERS	Office Municipal de Tourisme de Saint-Raphaël - Compte Administratif et Compte Financier de l'exercice 2020
----	---------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL | **À L'UNANIMITÉ**

APPROUVE les comptes de l'Office de Tourisme formant son Compte Administratif et son Compte Financier de l'exercice 2020.

29	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Rénovation de la Base Nautique Municipale de Saint-Raphaël dans le cadre de l'accueil des Jeux Olympiques 2024
----	----------------------------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL | **À L'UNANIMITÉ**

APPROUVE la rénovation de la Base Nautique Municipale de Saint-Raphaël ;

AUTORISE M. LE MAIRE à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération ;

DIT que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

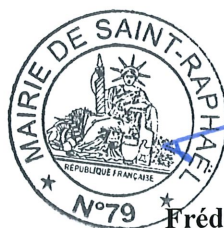
30	DIVERS	Compte rendu de la délégation de compétences accordées à Monsieur le Maire
----	---------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL | **PREND ACTE**

PREND ACTE des décisions prises par M. Frédéric MASQUELIER, Maire de Saint-Raphaël, éventuellement représenté par l'un de ses Adjointes au cours de la période allant du 23 avril 2021 au 24 août 2021, en vertu de la délégation de compétences qui lui a été accordée par l'assemblée délibérante par délibération n° 5 en date du 23 mai 2020, conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

FAIT à SAINT-RAPHAEL, le **24 SEP. 2021**

LE MAIRE



Frédéric MASQUELIER